

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 17 avril 2009 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : IOCE0908937A

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 18 mars 2009 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. - En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. - L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. - La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, sauf les constatations effectuées par l'arrêté du 29 décembre 1999, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 avril 2009.

*La ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la sécurité civile,
A. PERRET*

*La ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,*
Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général du Trésor
et de la politique économique :
Le sous-directeur « assurances »,
F. PESIN

*Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique,*
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
E. QUERENET DE BREVILLE

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2007 à septembre 2007*

Commune de Roquette-sur-Var (La) (1).

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2007 à septembre 2007*

Commune de Tourouzelle (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Communes de Fontcouverte (2), Tourouzelle (2), Villerouge-Termenès (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Communes de Durban-Corbières (1), Fabrezan (1), Montbrun-des-Corbières (1), Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse (1), Tourouzelle (3).

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005*

Commune de Lédergues (1).

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2007 à septembre 2007*

Communes d'Eguilles (1), Fare-les-Oliviers (La) (3), Gignac-la-Nerthe, Pennes-Mirabeau (Les) (4), Ventabren (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Communes de Gémenos (3), Mimet (6), Ventabren (3).

DÉPARTEMENT DU GARD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Commune d'Aigremont (1).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Communes de Castelmaurou, Labastidette (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Commune de Labastidette (4).

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Communes de Laverune (2), Montferrier-sur-Lez (1), Murviel-lès-Montpellier (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Communes de Laverune (3), Montferrier-sur-Lez (2), Prades-le-Lez (1), Sussargues (1).

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Communes d'Aubiac, Mézin, Saint-Sardos (3).

DÉPARTEMENT DE L'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005*

Commune de Corbeil-Cerf (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005*

Commune de Corbeil-Cerf (2).

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2003 à septembre 2003*

Commune de Durrenbach (1).

DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Communes d'Andillac, Blaye-les-Mines, Brousse, Carlus, Castres, Cordes-sur-Ciel, Fénols, Lacaune, Lagarrigue, Lautrec, Rabastens, Saïx, Saussenac.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Communes de Bardigues, Castelsarrasin, Caumont, Caussade, Grisolles, Honor-de-Cos (L'), Lafrançaise, Puycornet, Saint-Cirice.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Communes d'Albias, Beaupuy, Caumont, Puycornet.

DÉPARTEMENT DU VAR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2007 à septembre 2007*

Commune de Bandol (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Communes de Nans-les-Pins (1), Pourrières (3).

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Communes d'Apt (3), Mornas (2), Saint-Martin-de-Castillon (2), Saint-Saturnin-lès-Apt (3), Velleron (1).

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2004 à mars 2004*

Communes d'Ecouen (1), Géricourt (1), Vauréal (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2004 à septembre 2004*

Communes d'Ecouen (2), Géricourt (2), Vauréal (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005*

Communes d'Ecouen (3), Géricourt (3), Sagy (1), Vauréal (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005*

Communes d'Ecouen (4), Géricourt (4), Sagy (2), Vauréal (4).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2006 à mars 2006*

Communes de Géricourt (5), Vauréal (5).

ANNEXE II

Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Communes de Falicon, Pégomas.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à septembre 2008*

Commune de Levens.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Communes de Laroque-de-Fa, Villeneuve-Minervoises, Villerouge-Termenès.

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à octobre 2008*

Commune de Vailhourles.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à décembre 2008*

Commune de Ventabren.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Commune de Mimet.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Commune de Villefagnan.

DÉPARTEMENT DU CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à juillet 2008*

Commune de Chapelle-Saint-Ursin (La).

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à juin 2008*

Commune d'Épagny.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols d'août 2008 à décembre 2008*

Commune d'Authou.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à octobre 2008*

Commune d'Irreville.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à août 2008*

Commune de Vernon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de septembre 2008 à décembre 2008*

Commune d'Angerville-la-Campagne.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Commune de Dreux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Communes d'Ecrosnes, Saint-Lubin-de-la-Haye.

DÉPARTEMENT DU GARD

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Commune de Fournès.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à décembre 2008*

Commune de Castelmaurou.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à octobre 2008*

Commune de Moulis-en-Médoc.

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juin 2007 à décembre 2007*

Commune de Montferrier-sur-Lez.

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols d'août 2008 à octobre 2008*

Commune de Sembleçay.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à juin 2008*

Commune de Maillet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de mars 2008 à décembre 2008*

Commune de Diors.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Commune de Savigny-en-Véron.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Communes de Selles-sur-Cher, Vendôme.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Communes de Saint-Hilaire-la-Gravelle, Villersable.

DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à avril 2008*

Commune de Ferté-Saint-Aubin (La).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à décembre 2008*

Communes de Fleury-les-Aubrais, Semoy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à octobre 2008*

Commune de Marigny-les-Usages.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à septembre 2008*

Communes d'Huisseau-sur-Mauves, Varennes-Changy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de mars 2008 à décembre 2008*

Commune de Rozières-en-Beauce.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de mars 2008 à septembre 2008*

Commune de Rebréchien.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2007 à septembre 2007*

Commune de Lasserre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Commune de Mézin.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols d'août 2007 à décembre 2007*

Commune d'Avrillé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à décembre 2008*

Communes d'Avrillé, Mozé-sur-Louet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juin 2008 à septembre 2008*

Commune de Brigné.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de mai 2008 à novembre 2008*

Commune de Vivy.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juin 2007 à août 2007*

Commune de Saint-Jean-le-Thomas.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Commune de Lempdes.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2007 à décembre 2007*

Commune de Saint-Georges-du-Bois.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à novembre 2008*

Commune de Saint-Georges-du-Bois.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juin 2008 à septembre 2008*

Communes de Degré, Saint-Ulphace.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2003 à décembre 2003*

Commune de Dieppe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2004 à décembre 2004*

Commune de Dieppe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à décembre 2005*

Commune de Dieppe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2006 à décembre 2006*

Commune de Dieppe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2007 à décembre 2007*

Commune de Dieppe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à juin 2008*

Commune de Dieppe.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à décembre 2008*

Communes de Fontenailles, Lésigny.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juin 2008 à septembre 2008*

Communes de Soignolles-en-Brie, Torcy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de mai 2008 à septembre 2008*

Commune de Longperrier.

DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de septembre 2007 à décembre 2007*

Commune de Galluis.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à décembre 2008*

Communes de Boinville-en-Mantois, Galluis.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à juillet 2008*

Commune de Mareil-sur-Mauldre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à juin 2008*

Commune de Saint-Hilarion.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Commune de Plaisir.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à décembre 2008*

Commune d'Orgerus.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Commune de Plaisir.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Commune de Sainte-Radegonde.

DÉPARTEMENT DU TARN

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juillet 2007 à décembre 2007

Communes de Brousse, Labessière-Candeil.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juillet 2007 à septembre 2007

Commune de Monestiés.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à novembre 2008

Communes d'Andillac, Brousse.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à octobre 2008

Commune de Carlus.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008

Communes de Cordes-sur-Ciel, Fénols, Lacaune.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005

Commune de Mas-Grenier.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008

Communes de Caussade, Saint-Antonin-Noble-Val.

DÉPARTEMENT DU VAR

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols d'avril 2008 à octobre 2008

Commune de Salernes.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à octobre 2008

Commune de Nans-les-Pins.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols d'août 2008 à octobre 2008

Commune de Poitiers.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à décembre 2008

Commune de Lauthiers.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008

Communes de Longpont-sur-Orge, Saint-Germain-lès-Corbeil, Soisy-sur-Seine, Villabé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à septembre 2008*

Commune de Montgeron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Commune de Villabé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de mai 2008 à août 2008*

Commune d'Épinay-sous-Sénart.

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de septembre 2008 à novembre 2008*

Commune de Plessis-Tréville (Le).

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2006 à décembre 2006*

Communes de Cergy, Génicourt.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2006 à septembre 2006*

Commune de Vauréal.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2007 à avril 2007*

Commune de Plessis-Bouchard (Le).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à mars 2008*

Communes de Beaumont-sur-Oise, Cergy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de janvier 2008 à septembre 2008*

Commune de Franconville.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols de juillet 2008 à septembre 2008*

Commune de Cergy.